Image not found or type unknown

Contre expertise besoin d aide

Par **Mathias65**, le **27/06/2016** à **13:19**

Bonjour j'ai été victime de grave fait en 2012 et 2013 ...j'ai porter plainte et mon affaire et au tribunal encore l affaire n à pas été encore juge . J ai une assurance accident de la vie qui est intervenu suite à ma procédure pendant 1 ans en 2014 il mon fait passer devant un expert qui a rendu son verdict et qui a conclut que ce traumatisme vient de l enfance (cet vrai que j'ai eu un traumatisme en mon enfance jesarriver à vivre avec et avancer dans ma vie)hors pour l expert il voit pas ça comme ça alors moi je suis pas d accord je n avez que 13 ans et je pouvez pas me prendre une assurance bref je veux faire constater que cet en 2012 2013 que ça été le moment le plus horrible de ma vie .donc j'ai besoin d aide de renseignements pour savoir comment je peux faire et cbm ça va me coûter de demander une contre expertise merci

Par **marie076**, le **27/06/2016** à **14:21**

Bonjour
Désolée on ne peut pas vous répondre comme cela il nous faudrait le dossier , l'expertise etc ... Je serais vous je me rapprocherais d'un avocat si vous n'avez pas les moyens vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle. Il y a des permanences d'avocat auprès de chaque barreau renseignez vous

Par **Mathias65**, le **27/06/2016** à **14:24**

Bonjour merci de votre réponse mais j'ai pas les conclusion de l expertise je suis obliger de prendre un avocat car j'ai demander une contre expertise je doit me présenter avec quelqu'un Merci de votre aide

Par **Mathias65**, le **01/07/2016** à **06:50**

Bonjour merci de votre réponse mais j'ai pas les conclusion de l expertise je suis obliger de prendre un avocat car j'ai demander une contre expertise je doit me présenter avec quelqu'un Merci de votre aide

Par **marie076**, le **21/07/2016** à **18:53**

Bonjour
Oui j'avais déjà vu votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés